



COMMUNE DE ROMAINMOTIER-ENVY

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



« POUR UN VALLON VIVANT »

Version 8 // 5 septembre 2024

Auteurs du document : Municipalité de Romainmôtier-Envy

Mandataire : ABA PARTENAIRES SA

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de s'engager pour le climat, de mettre en place une réflexion et une vision pour 2050 avec une première application avant 2030.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté**. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales prises durant ces 3 prochaines années en matière d'énergie, de climat et de durabilité.
- Depuis **juin 2023** et l'acceptation par les Vaudois-es de l'**initiative populaire « pour la protection du climat »**, la Constitution vaudoise modifiée oblige l'Etat et les communes à se doter de plans d'action pour participer à leur échelle à la neutralité carbone visée d'ici 2050 sur le territoire cantonal. Il est à noter que la Commune s'est lancée dans la présente démarche avant ce changement d'ordre légal.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	5
2. ETAT DES LIEUX	6
La commune en bref	6
Profil climatique	10
Profil énergétique	16
3. VISION ET OBJECTIFS.....	22
Vision à l'horizon 2050	22
Objectifs à l'horizon 2030.....	24
4. PLAN D'ACTION	25
5. ELABORATION DU PECC	26
Fonctionnement général.....	26
Participation citoyenne	26
Résumé du processus.....	27
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	27
Gouvernance.....	27
Sources de financement.....	28
Suivi de la mise en oeuvre.....	29
7. COMMUNICATION DU PECC	29
8. CONCLUSION.....	30
9. ANNEXES.....	31
Annexe 1 : Bilan carbone communal (compléments)	31
Annexe 2 : Plan des agents de chauffage.....	34
Annexe 3 : Plan des agents d'eau chaude.....	34
Annexe 4 : Fiches d'actions.....	34
Annexe 5 : Tableau de suivi des actions	34

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La Commune de Romainmôtier-Envy a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

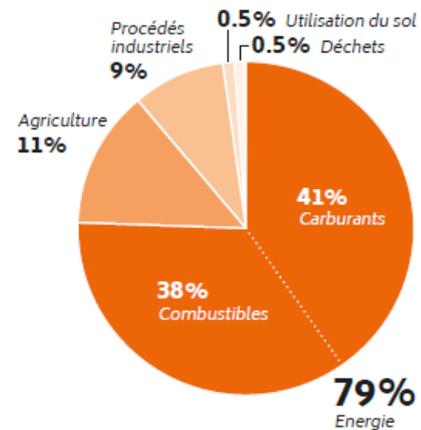


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse comme à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicule, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les régions climatiques du Canton de Vaud

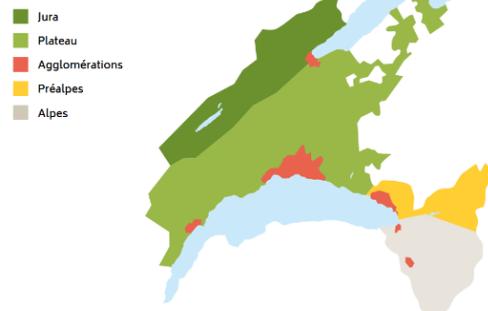


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Romainmôtier-Envy a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois de 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces 2 objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Niveau communal

Les communes bénéficient de leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton et se structure comme suit :

- ❖ Un état des lieux (ch. 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (ch. 3).
- ❖ Un plan d'action concret sur 3 ans est ensuite détaillé (ch. 4) autour de 3 axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures climatiques et d'adaptation.
- ❖ Enfin l'élaboration (ch. 5), la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action (ch. 6), ainsi que sa communication auprès de la population (ch. 7), sont présentés.

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un individu, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Romainmôtier-Envy, du district du Jura - Nord vaudois, recense 525 habitants (au 31 décembre 2020) pour une superficie de 6.97km². Majoritairement occupée par de grands espaces forestiers, la Commune est reconnue pour son bourg historique et son abbatale clunisienne. L'abbatale est inscrite comme site ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale) et en voie d'être reconnue d'importance universelle de par son inscription au patrimoine culturel de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Plus généralement, la Commune est composée de plusieurs entités bâties d'époques et de localisations distinctes. On note à ce titre le bourg de Romainmôtier et ses abords, la localité d'Envy, le secteur résidentiel et d'activités de la gare (Le Fochau), ainsi qu'un secteur résidentiel étendu le long de la route de Vaulion et du village voisin de Croy. La Commune présente également la particularité de jouir d'un camping (Le Nozon), perché sur une colline à l'est d'Envy. Le village de Romainmôtier, et plus particulièrement son bourg, fait office de centralité pour la Commune. Il abrite l'ensemble des services à la population et commerces, au même titre qu'il attire une masse touristique pouvant être très importante selon les périodes.



Aussi, la Commune de Romainmôtier-Envy fait partie intégrante du Parc naturel régional du Jura vaudois. Encaissée dans le « Vallon du Nozon » et traversée d'ouest en est par ce dernier, qui s'écoule ensuite en direction d'Orbe, celle-ci jouit d'un patrimoine tant naturel que culturel exceptionnel. Elle présente également de nombreuses surfaces de prairies maigres, caractéristiques de ces territoires en dévers à l'image des pentes situées au nord du tissu bâti de Romainmôtier appelées Les Râpes. A contrario, cette topographie vallonnée confère également un statut de fragilité à la Commune en termes de dangers naturels, notamment d'effondrements et d'inondations.

En termes de mobilité(s), la Commune profite de la gare qu'elle partage sur son territoire avec sa voisine Croy. Celle-ci offre des connections directes à Lausanne en moins de 30 minutes et ce 2 fois par heure. Cette gare confère une certaine qualité de desserte en transports publics à la Commune. S'ajoutent à cela les 2 lignes de CarPostal dont jouit la Commune. La première assure une liaison entre la gare et la

localité de Mont-la-Ville, en passant par le centre historique de Romainmôtier et le village d'Envy. La seconde relie la gare à la localité de Vaultion, en passant également par le centre historique de Romainmôtier.



Démarches en cours et projets réalisés

Avant même de se lancer dans la démarche d'établissement et d'adoption d'un PECC, la Commune de Romainmôtier-Envy a mené ou mène encore actuellement plusieurs démarches :

- La révision de son plan d'affectation communal (PACom) qui est actuellement en cours (enquête publique prévue au printemps 2024) ;
- La demande d'un devis, conjointement avec la Commune de Croy, pour l'établissement d'un plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

Également, de nombreux projets de toutes envergures en matière de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques ont été réalisés ces dernières années ou sont en cours de réalisation, voire en phase de réflexion ou de lancement. Ceux-ci sont listés non-exhaustivement dans le tableau ci-dessous :

Mesure	Statut	Action liée	N° fiche
Encouragement des circuits courts par le maintien des nombreuses PME de la région	En cours (continu)	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	6
Rénovation des bâtiments communaux (fenêtres notamment)	En cours	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	11
Développement d'un projet immobilier localisé dans les centralités de la commune, au Fochau, à proximité directe de la gare	En cours	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	11
Extinction de l'éclairage public la nuit et monitoring	Réalisé (monitoring en cours)	Réduire la consommation de l'éclairage public	12
Réflexion autour de la mise en place de systèmes de chauffage à distance (CAD)	En cours	Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal	13
		Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable	14
Liaison piétonne entre la gare et le Bourg à renforcer (dernier tronçon de la Bretenause à réaliser)	En cours (nouvelle étude demandée)	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	16
Réfection des routes pour plus de sécurité, moins d'usure et de nuisances	En cours (projet)	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	16
Projet de tarification du parking et incitation aux transports publics	En cours (mandat d'étude attribué)	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	16

Participation à la biodiversité (plantation d'arbres fruitiers, distribution de graines florales vivaces à la population, etc.)	Réalisé (continu)	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	17
Projets forestiers favorables à la biodiversité (clairières, réserves naturelles, adaptation des espèces au climat, techniques d'entretien, etc.)	Réalisé	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	17
Entretien des espaces verts et agricoles sans pesticides	Réalisé (propriétés communales)	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	17
		Protéger les sols	22
Mise en place d'un réseau d'eau potable d'entente avec les communes de Croy et Juriens, réfection des captages et projet de réservoir commun	En cours (études)	Aménager et gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	19
Etude pour la remise en eau du canal Maillefer	En cours (informations prises pour avant-projet)	Aménager et gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	19
Participation à des associations intercommunales (GFVN, AIVN, ASCOVABANO, COVANO)	Réalisé (continu)	-	-

Profil climatique

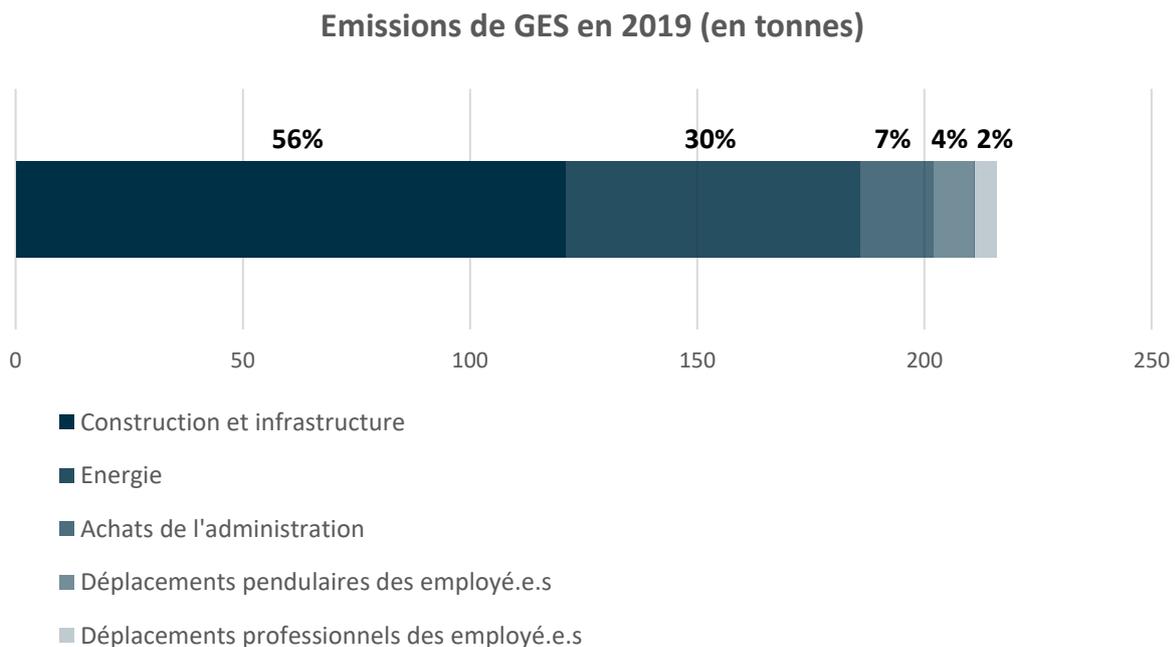
Le profil climatique de la Commune de Romainmôtier-Envy a été réalisé en 2023 vis-à-vis de l'année 2019 (année de référence) sur la base des outils et données fournis par le Canton (voir annexe 1). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

a. Bilan des émissions de GES de l'administration

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'administration représente le tonnage annuel de CO₂ équivalent résultant des activités de l'administration sur son propre territoire – les émissions directes – ainsi qu'en dehors – les émissions indirectes – (voir détail à la figure 1 de l'annexe 1) . Sont comptés dans le calcul : l'énergie nécessaire au chauffage et à la production d'électricité tant pour les bâtiments communaux que pour l'éclairage public, les déplacements pendulaires comme professionnels des employés communaux, les projets de construction et d'infrastructures (routes, génie civil, etc.) ainsi que l'ensemble des achats liés à l'administration (alimentation, informatique, véhicules, consommables, etc.).

La répartition des émissions de GES selon les catégories décrites ci-dessus est la suivante :

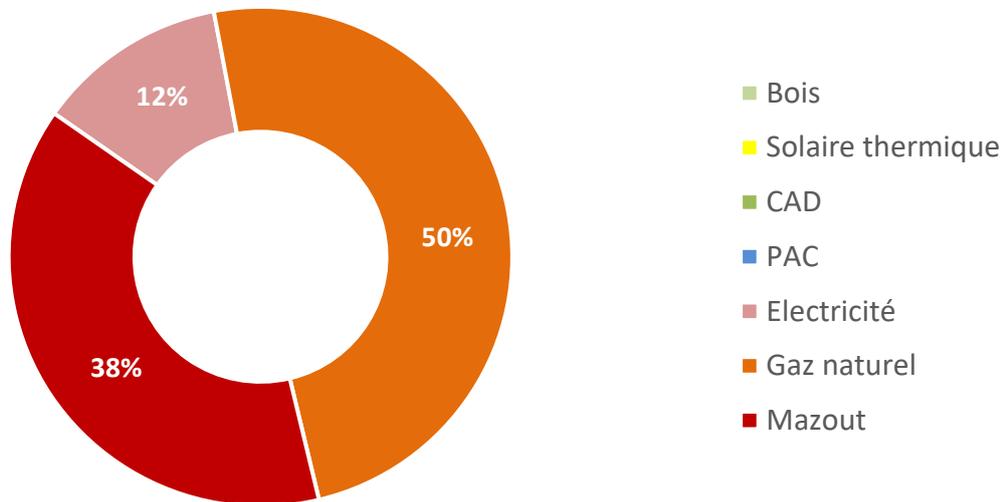


L'administration communale émet 216 tonnes de GES (éq. CO₂) par an pour fonctionner, soit l'équivalent de 115'000 km parcourus chaque année par 10 voitures (voir détail au tableau 1 de l'annexe 1).

En dehors des travaux de construction (infrastructures, etc.), le chauffage des bâtiments (y.c. l'eau chaude sanitaire) représente le poste d'émissions le plus important. Les déplacements et achats du personnel de l'administration ne sont que peu significatifs dans le tonnage annuel global (13% du total uniquement). Ainsi, le chauffage des bâtiments se décline en 7 sources d'approvisionnement principales (agents énergétiques) tels que présentés dans le graphique ci-après.

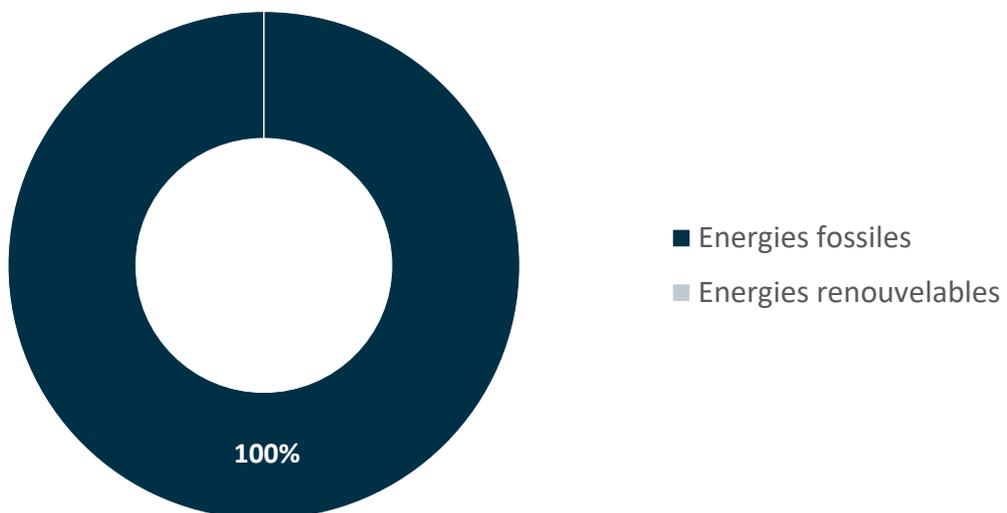
En l'état actuel des choses, l'administration au sens large s'alimente uniquement par le biais d'énergies fossiles telles que le mazout, le gaz naturel et électricité (directe). Elle ne bénéficie pas d'installations photovoltaïques (par exemple).

Chauffage des bâtiments : répartition par agents énergétiques



En résumé, aucune source énergétique durable et renouvelable n'est pour l'heure utilisée dans le chauffage des bâtiments de l'administration.

Chauffage des bâtiments : répartition par types d'énergies



Également, la commune ne jouit pas de véhicules électriques, bien qu'en matière d'achats son impact sur l'environnement est largement mesuré, notamment en raison de sa dimension modeste mais également de son bon comportement vis-à-vis de la durée de vie de son matériel qu'elle essaie de prolonger au maximum selon un principe d'économie et de bon sens.

b. Bilan territorial des émissions de GES

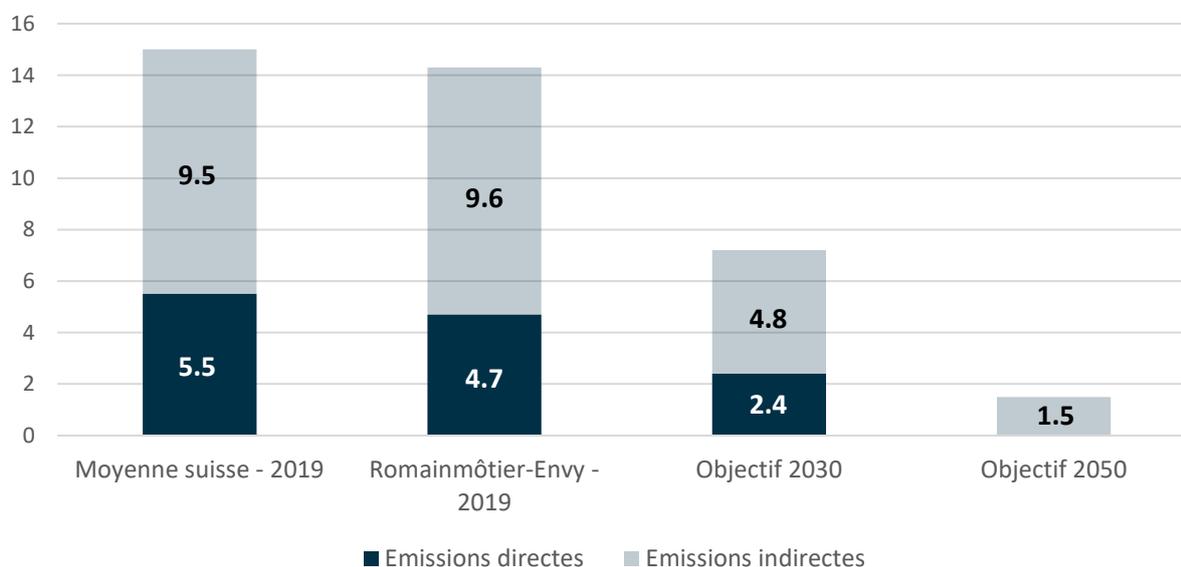
Emissions moyennes par habitant

En se basant désormais sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au niveau territorial, résultant des activités polluantes tenues sur le territoire romainmonastérien – les émissions directes – comme celles tenues en dehors de ce dernier en lien avec la consommation des habitants – les émissions indirectes (voir détail à la figure 2 de l'annexe 1).

Sont comptés dans le calcul : l'énergie nécessaire au chauffage et à la production d'électricité, la gestion et le traitement des déchets et eaux usées, l'agriculture et l'affectation du sol, les projets de construction et d'infrastructures (routes, génie civil, etc.), les déplacements et la consommation des habitants (alimentation, santé, loisirs, vêtements, etc.).

D'abord, il faut appréhender la pollution moyenne d'un Romainmonastérien en comparaison de celle d'un Suisse. La différence est moindre. En moyenne, les habitants de Romainmôtier-Envy émettent 14.4 tonnes de CO₂ équivalent par an contre 15 tonnes en ce qui concerne la moyenne suisse (voir détail au tableau 2 de l'annexe 1).

Emissions de GES moyennes /hab. (en tonnes)



En se fiant aux Accords de Paris que la Suisse s'est engagée à respecter en 2015 au même titre que 200 autres États, il faudrait limiter ses émissions par 10 pour atteindre l'objectif fixé pour 2050. Si ceci paraît aujourd'hui difficilement réalisable, le GIEC estime que cet objectif l'est sous couvert de transitions rapides et radicales exigeant donc la mise en place d'actions et d'efforts pour endiguer le réchauffement climatique progressif et s'adapter au mieux à sa réalité.

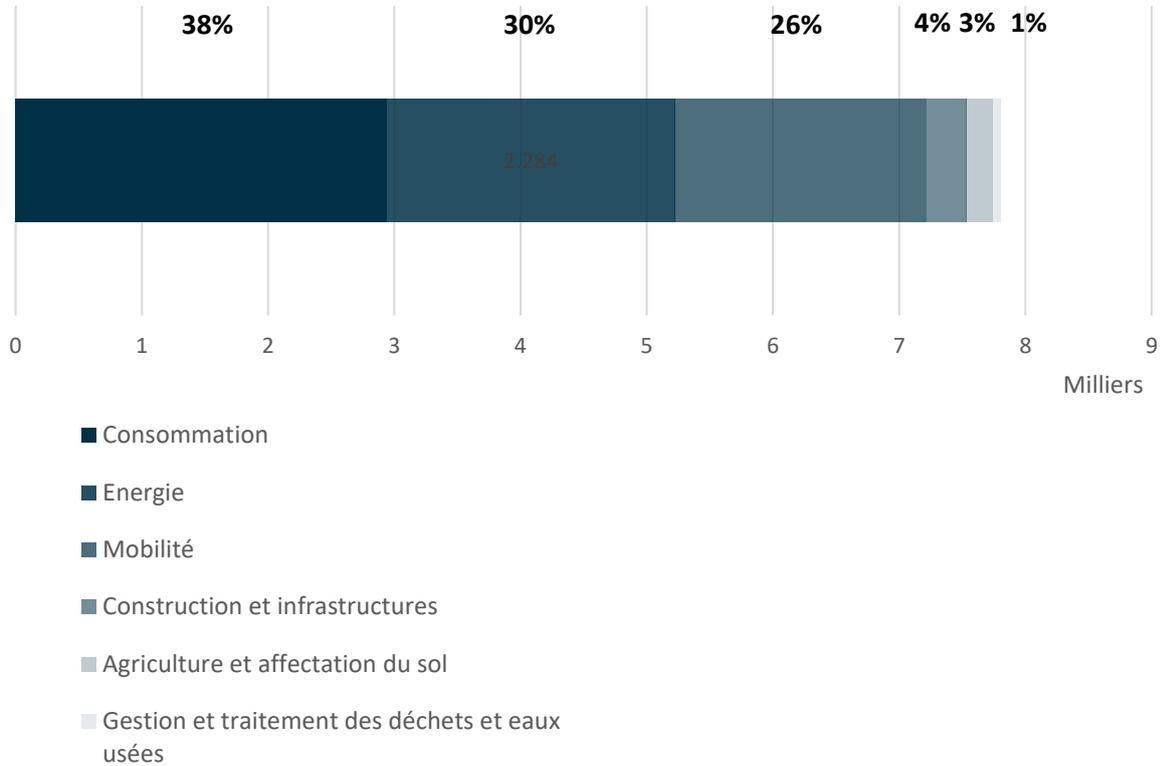
Emissions moyennes par catégorie

Si l'on reprend les catégories citées plus haut, la consommation des habitants figure largement en tête de la liste des émissions de GES, devant l'énergie (chauffage et électricité) et la mobilité. Loin derrière suivent la construction, l'agriculture, et la gestion des déchets et des eaux usées, qui ne participent à eux 3 qu'à hauteur de 8% des émissions territoriales totales.

Avec des constructions particulièrement anciennes et – la plupart du temps – mal isolées, la Commune consomme évidemment plus de ressources pour la production d'énergie nécessaire au chauffage des lieux de vie notamment. Également, la situation quelque peu retirée de la commune vis-à-vis des

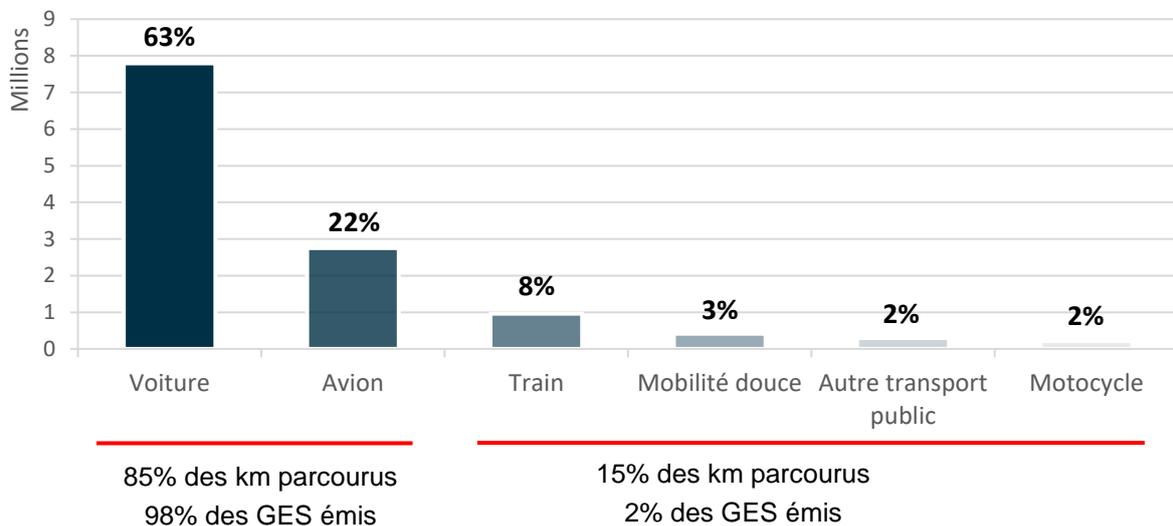
agglomérations et autres pôles économiques et d'emplois alentours gonfle également le recours aux transports individuels motorisés (TIM).

Emissions de GES en 2019 (en tonnes)



En se basant de manière plus précise sur la question de la mobilité des habitants comme des pendulaires externes, on constate une grande diversité d'usages et de moyens de transports. En termes de kilomètres parcourus à l'année, la voiture se classe en première position, très loin devant l'avion, lui-même relativement distant du train et des autres transports publics, des motos et des modes plus doux (marche et vélo notamment).

Kilomètres parcourus par mode de déplacement /an

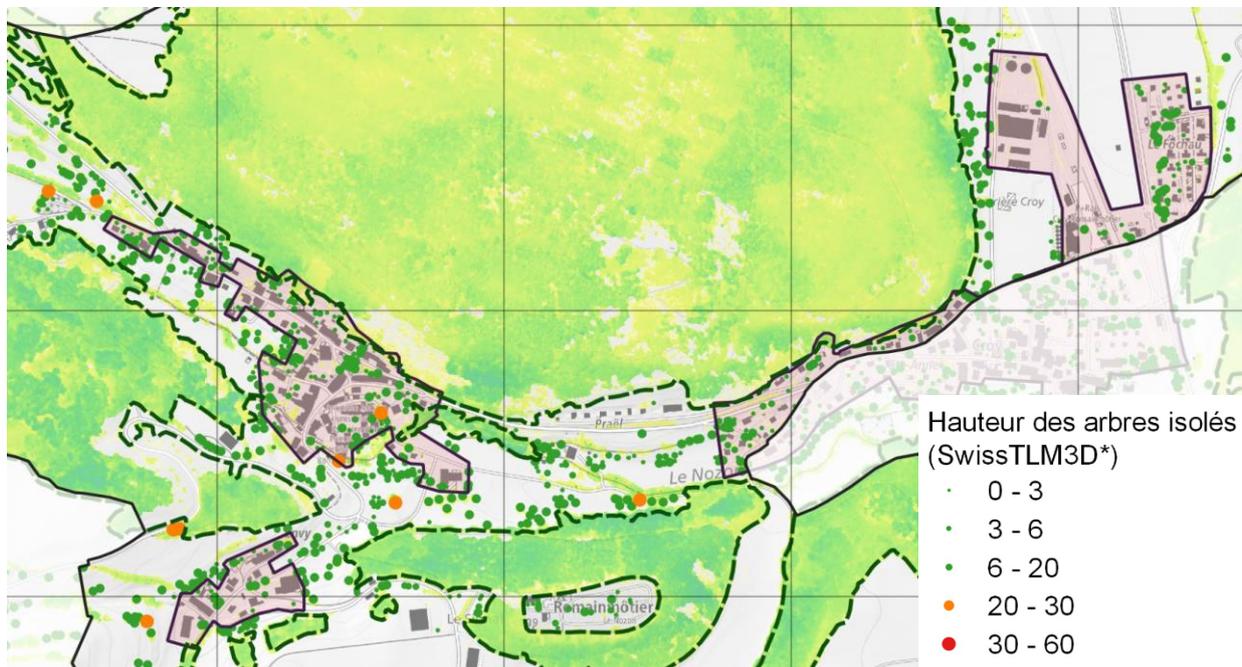


Toutefois, sur la totalité des émissions comptabilisées dans cette catégorie, 68% sont dues à l'usage de la voiture (alors que ce mode de transport représente 63% des km parcourus), 30% à l'avion (contre 22%), et les 2% restants se répartissent entre les transports publics, la mobilité douce et les motocycles (contre 15%). Cela permet de mettre en lumière l'évidence et l'importance de privilégier les modes les moins consommateurs (TP, modes doux, etc.) au dépit des modes les plus polluants (avion et voiture).

Volet 2 : Enjeux climatiques dans l'espace urbanisé

Canopée urbaine

Les plans de la canopée « urbaine » mis à disposition par le Canton permettent de recontextualiser l'état de celle-ci vis-à-vis de son environnement. Un environnement largement forestier et vert. A ce titre, la couverture communale de la canopée s'avère près de deux fois plus importante que la moyenne cantonale (65% contre 35%). En ne prenant que la couverture de la canopée de l'espace urbanisé de la commune en revanche, celle-ci apparaît légèrement inférieure à la moyenne cantonale (8% contre 12%). En effet, en dehors de quelques grands arbres majeurs disséminés dans l'espace urbanisé ou ses alentours proches, le Bourg, la localité d'Envy, le camping et le quartier du Fochau ne sont composés presque exclusivement d'arbres de petite et moyenne tailles (20m maximum). La zone industrielle de Croy-Romainmôtier en est quant à elle pratiquement exempte. Un travail d'extension de la canopée urbaine pourrait être entrepris dans ce secteur en priorité. En revanche, il apparaît plus compliqué de poursuivre une telle stratégie dans le secteur du Bourg eu égard de la compétition pouvant exister entre la végétation haute et les toitures symboliques de ce dernier. En effet, la carte postale du Bourg et de son Abbatale pourrait être plus difficilement lisible en présence d'un trop grand nombre d'arbres, et notamment d'arbres majeurs.



Ilots de chaleur urbains

En dehors de sa zone industrielle, la commune de Romainmôtier-Envy n'est que très peu impactée par les effets d'îlots de chaleur urbains. L'altitude à laquelle elle se trouve, l'environnement majoritairement forestier qui l'entoure, le Nozon qui la traverse et la composition de son tissu bâti y sont pour quelque chose.

Volet 3 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Romainmôtier-Envy appartient à la zone géographique du Jura vaudois, bien qu'également située à l'interface de ce qu'on appelle communément le plateau. Dès lors, les évolutions climatiques attendues – ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés – sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de cette même région climatique. L'évolution du climat à laquelle il faudra faire face se profile selon les différentes conséquences détaillées ci-après.

Hausse des températures

Par rapport à l'année référence de 1995, on s'attend à une augmentation des températures de +1.4°C en 2035 – soit dans près d'une dizaine d'années seulement – et de +2.6°C à l'horizon 2060. Une accentuation des épisodes de fortes chaleurs et une banalisation des journées tropicales ($T > 25^{\circ}\text{C}$) mèneront à des périodes de sécheresses accrues et à tout ce qui s'en suit (incendies de forêts, impact sur les récoltes, conflits d'usages pour l'utilisation de l'eau, etc.) et fragiliseront à la fois les seniors, les plus faibles, ainsi que notre alimentation de manière générale.

Intensification des précipitations

Dans un futur pas si lointain, il faudra aussi s'attendre à faire face à des épisodes de précipitations bien plus fréquents et intenses qu'auparavant, amenant des phénomènes de ruissellement qui devront être anticipés par le biais d'une bonne gestion des eaux de pluie, ainsi que des risques de crues plus importants provoquant toujours plus de dégâts aux sols agricoles comme aux environnements construits et habités et tout ce qui s'en suit (décès, coûts économiques, reconstructions, etc.).

En matière de précipitations, il faudra également compter sur une modification de l'activité tempétueuse et de la grêle, avec un impact toujours plus significatif sur les constructions (enveloppe, toitures, etc.) et l'agriculture.

Affaiblissement des saisons

En 2060, nous compterons environ 32 journées hivernales par an de moins qu'en 1995. En effet, il fallait jusque-là compter 68 jours par an en moyenne en 1995 où la température ne dépassait pas les 0°C . En 2060, seuls 36 jours par an appartiendront encore à cette catégorie. A terme, l'hiver à proprement parler pourrait donc se voir diminué de près d'un mois.

Concernant les jours d'enneigement, l'ordre d'idée est le même. Il faudra compter 42 jours par an en 2060, contre 69 en 1995.

Effondrement de la biodiversité et développement de nuisibles

Avec tout cela, une dégradation de la biodiversité dans son ensemble sera inévitable, au même titre qu'une pression accrue sera mise sur les espèces animales et végétales, et notamment sur les plus vulnérables d'entre elles. A titre d'exemple, la pollinisation pourrait fortement diminuer en conséquence des modifications climatiques, ce qui serait catastrophique pour tout un ensemble d'écosystèmes comme pour notre société au sens large.

En parallèle, les espèces invasives, les maladies exotiques et autres nuisibles se propageront plus rapidement et simplement à travers ce climat perturbé et réchauffé. C'est d'ailleurs un élément que l'on peut déjà constater aujourd'hui à travers l'apparition et la propagation récente du moustique-tigre dans nos régions.

Profil énergétique

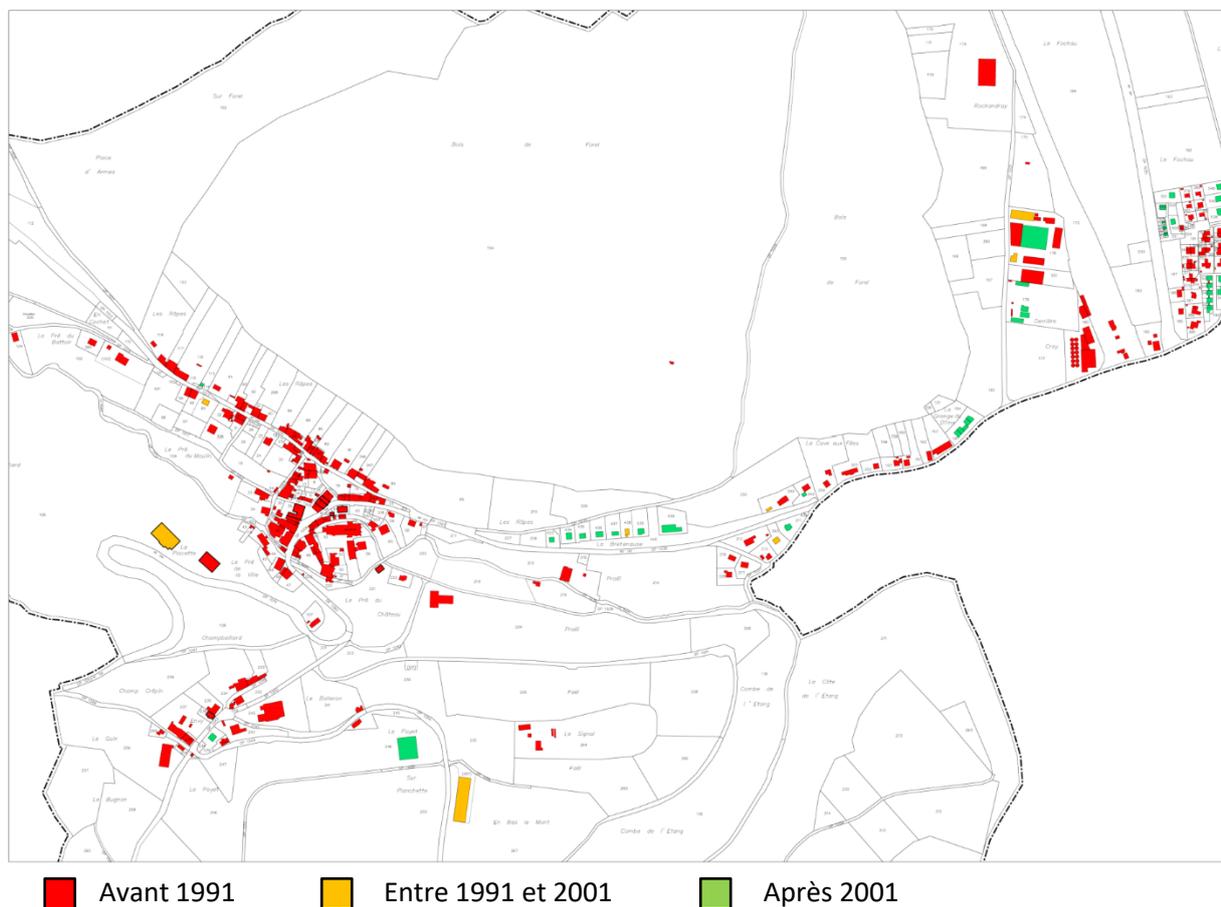
Le profil énergétique de la commune de Romainmôtier-Envy a été réalisé en 2023 sur la base des données transmises par le Canton (voir annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Sur la base du bilan énergétique établi par le Canton d'après des données fédérales traitées et améliorées par la DGE (Direction générale de l'environnement), plusieurs éléments sont à mettre en lumière.

Parc immobilier

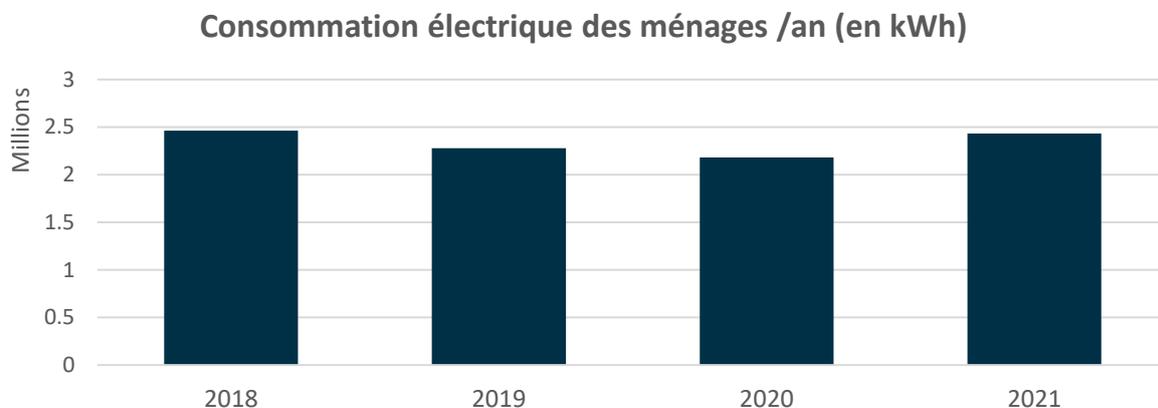
Tout d'abord, le territoire communal abritait, en 2022, 182 bâtiments chauffés. Parmi ceux-ci, 28 sont des bâtiments récents (construits après 2001). Parmi les 154 bâtiments considérés comme « anciens », seuls 4 ont été rénovés récemment, ce qui monte à 150 le nombre de bâtiments « anciens » sans rénovation récente, soit plus de 80% du parc immobilier communal.

Années de construction des bâtiments



Consommation électrique

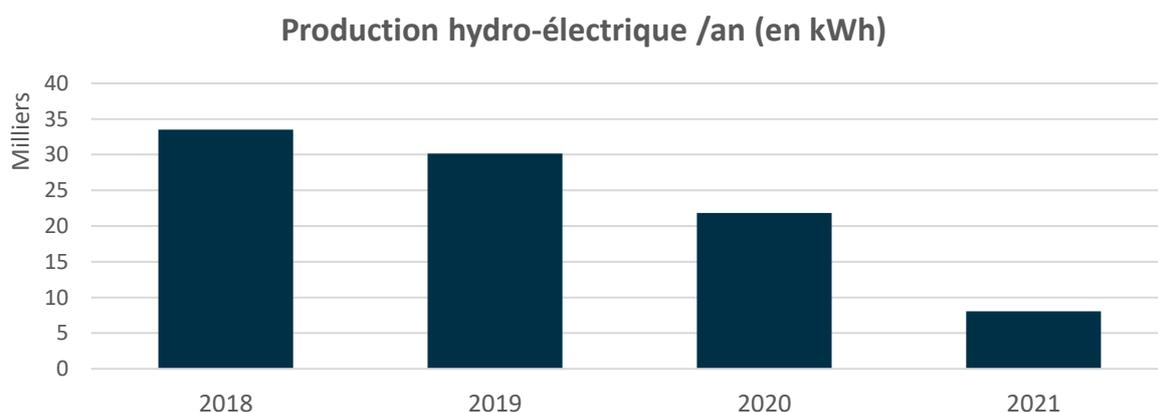
La consommation électrique des ménages est restée relativement stable ces dernières années. D'après les données transmises par Romande Energie dans le cadre de la taxation cantonale, la consommation électrique totale annuelle en 2020 était de 2'182'093 kWh.



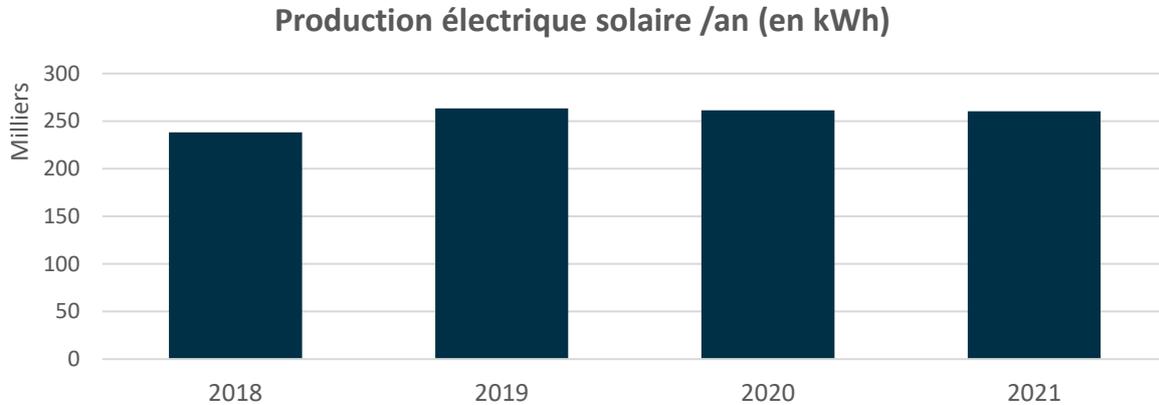
En moyenne, il faut donc considérer qu'un habitant de Romainmôtier consommait, en 2020, 4'148 kWh, alors qu'en moyenne toujours, un vaudois consommait 4'970 kWh, ce qui représente une différence notable et favorable d'environ 15%.

Production électrique

Face à cela, la production électrique renouvelable au niveau communal est très faible. L'énergie hydro-électrique produite sur le territoire était de 33'517 kWh par an en 2018, contre 8'071 kWh en 2021 d'après les dernières données en date. Cette baisse drastique de la production hydroélectrique s'explique par une période déficitaire en eau pour le Nozon.



De son côté, la production électrique solaire est relativement stable depuis quelques années mais ne montre pas de mouvement vers l'avant. Bien que ne figurant pas dans les données du tableau ci-dessous, la production électrique solaire a connu un essor plus important depuis 2022, passant de 257MWh en 2021 à 423 MWh en 2023.

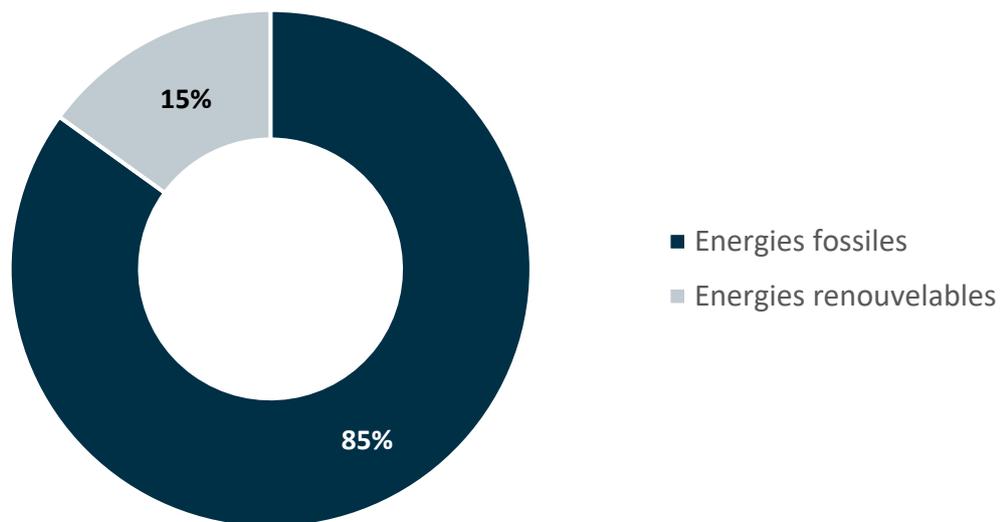


Chauffage des bâtiments

L'évolution de la consommation thermique des bâtiments n'est pas connue. Les seules données accessibles sont issues de diverses sources de données (RCB, RegBL, CECB, etc.) pour l'année 2022. En se fiant à ces dernières, la consommation annuelle d'énergie pour le chauffage des bâtiments comme de l'eau chaude sanitaire est de 6'614'000 kWh.

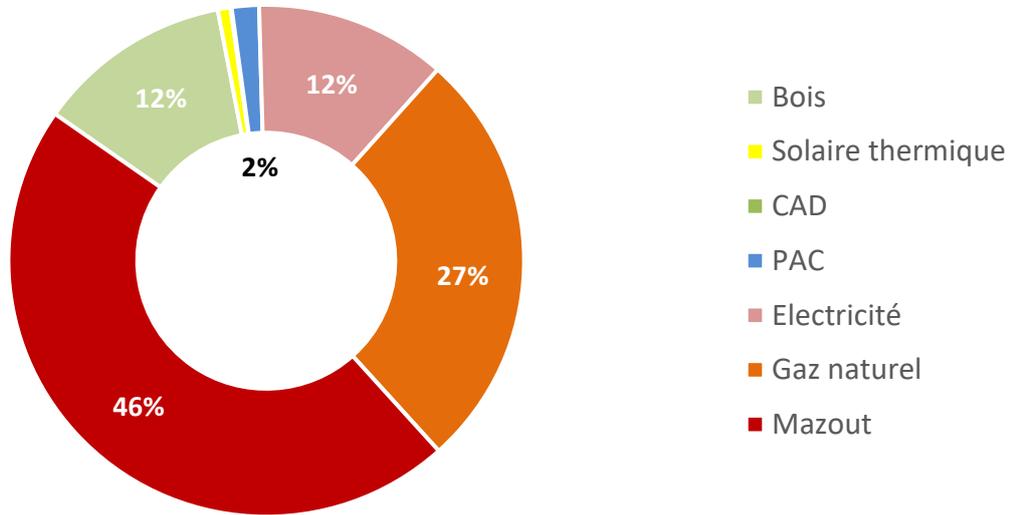
La grande majorité de cette consommation est portée par des agents énergétiques fossiles (85%) représentés par le gaz et le mazout, ainsi que l'électricité directe. C'est 7% de plus que la moyenne cantonale. Ainsi, la consommation provenant d'énergies renouvelables n'est que de 15%, alors qu'elle est de 22% en moyenne dans le Canton de Vaud.

Chauffage des bâtiments : répartition par types d'énergies

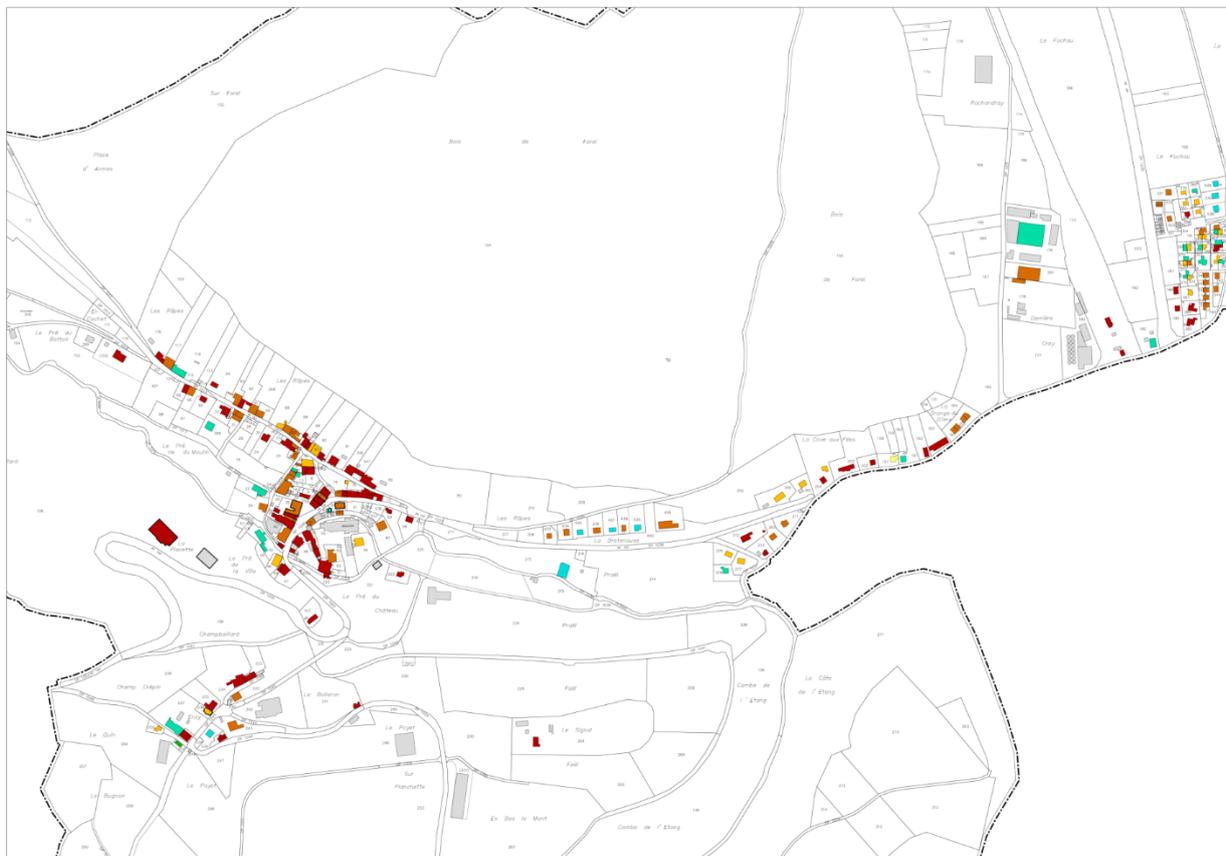


Dans cette histoire, le mazout reste le principal fournisseur d'énergie (46%), devant le gaz (27%), le bois ou l'électricité directe (12%), et très loin devant les solutions de pompes à chaleur (2%), de solaire thermique (1%) et de chauffage à distance (1%). Un rééquilibrage paraît donc nécessaire pour atteindre une plus grande durabilité des sources d'approvisionnement de l'énergie nécessaire au chauffage.

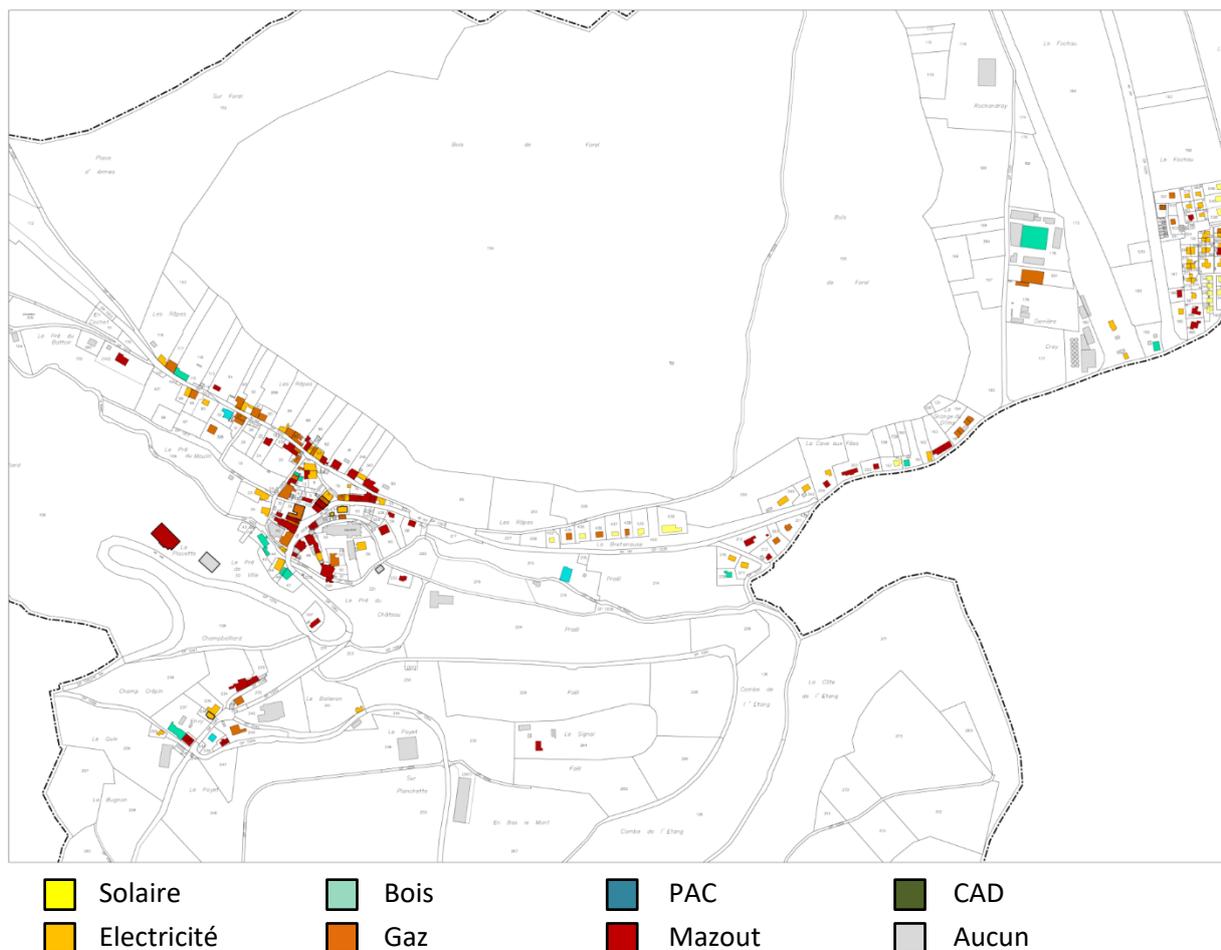
Chauffage des bâtiments : répartition par agents énergétiques



Agents de chauffage des bâtiments (plan détaillé en annexe 2)



Agents d'eau chaude des bâtiments (plan détaillé en annexe 3)



En conclusion, et d'après des données de 2024, une large partie des bâtiments sont alimentés en chauffage comme en eau chaude sanitaire par des énergies fossiles. Les bâtiments dont l'agent de chauffage est d'origine fossile (mazout, gaz, électricité directe) sont au nombre de 148, ce qui représente 82% des bâtiments chauffés. A l'inverse, seuls 32 bâtiments sont chauffés via des sources d'énergies renouvelables (solaire, bois, CAD, PAC).

Aussi, les bâtiments dont l'agent d'eau chaude sanitaire est d'origine fossile sont au nombre de 151, ce qui représente 84% des bâtiments chauffés, tandis que seuls 29 bâtiments sont alimentés en eau chaude sanitaire par des sources d'énergies renouvelables.

Pistes d'amélioration

Si de nombreux sites **éoliens** sont en projet dans les alentours de Romainmôtier, notamment sur les communes voisines de Premier, Juriens ou Vaulion, le territoire communal n'est à priori pas très propice à l'installation et l'utilisation de cette ressource (aspects paysagers et patrimoniaux, relief, zones d'exclusion, etc.).

La **géothermie** est également une possibilité de développement des énergies renouvelables au niveau communal, bien que limitée par endroits, voire proscrite dans d'autres. Seul le village d'Envy et la zone du camping pourraient potentiellement y être sujets. Qui plus est, une limitation à des forages d'une profondeur maximale de 100m rend la solution moins accessible et profitable encore. Il faut donc relativiser son impact potentiel et sa faisabilité, d'autant que les sondes géothermiques sont dans les faits interdites sur la plupart des terrains constructibles de la commune.

Le développement de **réseaux thermiques** est identifié comme étant entre favorable et très favorable dans le secteur du Bourg de Romainmôtier d'après les géodonnées cantonales en la matière. Il pourrait donc faire partie, à terme, des solutions à envisager.

Finalement, **l'énergie solaire** photovoltaïque reste l'une des solutions à envisager pour un changement d'acquisition des énergies vers plus de diversité et de durabilité. Toutefois, au vu des enjeux patrimoniaux extraordinaires (au sens propre) du Bourg de Romainmôtier, les possibilités d'amélioration restent aujourd'hui relativement marginales bien que le Canton cherche aujourd'hui à promouvoir des solutions qui concilieraient captation solaire et préservation du patrimoine par le biais d'une nouvelle subvention spécifique pour les bâtiments protégés. Une réflexion quant au développement du photovoltaïque dans d'autres contextes de la commune pourrait néanmoins être intéressante, notamment sur des très grandes surfaces de toitures et selon le cadastre de l'aptitude solaire des toitures tels que dans le secteur de la gare (industries), le quartier du Fochau (habitations) ou sur les quelques constructions agricoles disséminées sur le territoire.

3. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Romainmôtier-Envy a défini sa vision à l'horizon 2050 dans laquelle s'inscrit son plan énergie et climat communal. Cette vision qui va orienter les objectifs et les actions poursuivis par la Commune est la suivante :

Nous sommes à Romainmôtier-Envy en 2050. L'ensembles des services de la Commune répondent à la demande de la population, sont exemplaires et intègrent au maximum la durabilité dans leurs activités. La Commune s'approvisionne localement en biens de consommation. La majorité des bâtiments et maisons d'habitation appartenant à la Commune ont été isolés énergétiquement, fini les passoires thermiques. Des panneaux solaires ont également été apposés sur les toitures le permettant, bien que celles-ci ne soient pas nombreuses en raison de l'enjeu patrimonial du Bourg. Un chauffage à distance à base de bois alimente justement une partie du Bourg de Romainmôtier. La température de chauffage des locaux communaux est limitée aux recommandations en la matière. La majorité de la population, désormais consciente de son empreinte carbone et de l'impact de ses actions quelles qu'elles soient, a fait de même. L'éclairage nocturne a été réduit au maximum et optimisé de sorte à limiter sa consommation d'électricité, mais également à diminuer son impact sur la faune. Par ailleurs, il existe un marché local de l'électricité grâce à l'utilisation des grands toits des entreprises ou bâtiments agricoles présents sur le territoire.

La Commune est organisée autour du principe de « vivre-ensemble ». En ce sens, elle a maintenu ses commerces et son dynamisme autant que possible. On compte 3 cafés et restaurants, un hôtel, une boulangerie, une épicerie, une brasserie et un centre d'information culturel, culturel et religieux. Une nouvelle place de jeux a été créée, accompagnée de vergers et de potagers communautaires et privés un peu partout dans le village et le Bourg. Ils sont cultivés de manière durable, en utilisant des produits naturels. De nombreuses personnes cultivent et se nourrissent en partie de leur récolte. Dans la même ligne, les circuits courts sont privilégiés par les habitants de Romainmôtier, et les produits sans emballage et de saison remplissent majoritairement les rayons des commerces locaux. Les habitants ont repris l'habitude de consommer local. Ils aiment aussi se retrouver l'après-midi dans les grands jardins communautaires de la commune ou plus spontanément au marché qui a pris place de façon hebdomadaire. Les associations, les sociétés et exposants locaux sont actifs et apportent de la vie, des moments de rencontre (manifestations notamment) et des échanges au sein de la communauté. Le village est accueillant, verdoyant et rayonnant, y compris pour les activités touristiques, récréatives et sportives.

Les chemins piétonniers et les pistes cyclables se sont développés, regagnant de la place jusque sur les petites routes. Il est plus simple, rapide et sécurisé d'y circuler. De nouvelles connexions rapides et efficaces en transports publics ont été mises en place en direction des points les plus attractifs de la région. De fait, moins de véhicules motorisés circulent dans le village et les habitants recourent plus volontiers aux autres modes de locomotion. La limitation de la vitesse à travers la commune a passablement participé à réduire le trafic de transit à travers celle-ci. Globalement, les trajets pendulaires ont aussi diminué avec l'essor du télétravail, des espaces de travail partagés et autres moyens alternatifs de travailler.

A Romainmôtier, la biodiversité est davantage riche et prospère. L'administration favorise les espaces verts, fleuris et indigènes et les habitants y sont également sensibilisés dans le cadre de leurs propres terrains et parcelles. La voirie plante uniquement des espèces indigènes et adaptées au climat. Plusieurs puits de carbone (étang, agroforesterie, etc.) et de nombreux arbres ont été aménagés/plantés dans les parcs publics et dans les rues afin de diminuer l'effet de chaleur estival, notamment en vue des périodes de canicule. Les haies et prairies en réseau qui accueillent une petite faune très variée sont favorisées afin de remplacer les espaces engazonnés. Les forêts sont entretenues avec de nouvelles espèces indigènes plus adaptées au climat actuel. La Commune soutient en ce sens l'action citoyenne

participative, notamment dans le cadre d'arrachage des néophytes, de création de potagers collectifs etc.

La gestion de l'eau de source est ordonnée et améliorée. Une prise de conscience de la population quant à son importance a permis un moindre gaspillage dans les ménages Romainmonastériens. La récupération de l'eau de pluie est généralisée pour une utilisation non alimentaire telle que les sanitaires ou l'arrosage des plantes. Ainsi, la consommation de l'eau potable, si précieuse désormais, a été réduite grâce à une forte sensibilisation de la population qui a, en parallèle, pris l'habitude de réduire et de trier davantage ses déchets.

Concernant l'agriculture, celle-ci est aujourd'hui plus raisonnée et économe en ressources (sol, eau, etc.). Elle émet donc moins de carbone et a réduit son impact sur la qualité des eaux et des sols. Enfin, le territoire communal peut faire face plus sereinement aux événements extrêmes : la commune a pris des mesures pour prévenir les sécheresses, les inondations (cours d'eau et ruissellement) et les glissements de terrain. Les sols sont stabilisés grâce à la végétation et globalement plus perméables.

Ainsi, en 2050, et grâce à l'appui prévalent et nécessaire de sa population et de sa commission pour la durabilité, Romainmôtier a évolué. Afin de fédérer l'ensemble des acteurs-trices et de communiquer l'essence de cette vision et de cette évolution, la Municipalité et sa population se sont accordés autour du slogan suivant :

« Pour un Vallon vivant ! »

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux, la vision et le résultat du groupe de travail citoyen, la Commune de Romainmôtier-Envy a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les 3 axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe « Transversal », un axe « Energie & mobilité » et un axe « Adaptation aux changements climatiques ». Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	<i>Appuyer la Municipalité sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité</i>	T1 « Soutien »
	<i>Inciter les habitant-e-s de la commune à agir en proposant un programme de subventions communales</i>	T2 « Fonds »
	<i>Impliquer la population dans l'élaboration et/ou la réalisation des actions mises en place par la Commune</i>	T4 « Participation »,
	<i>Revaloriser les objets pouvant être réutilisés et améliorer la problématique du tri</i>	T6 « Gestion des déchets »
Energie & mobilité	<i>Encourager les propriétaires privés à aller au-delà du minimum légal pour avoir une vision énergétique de leur bâtiment et réduire leur consommation</i>	E10 « Bâtiments privés »
	<i>Assurer l'exemplarité des bâtiments communaux lors de rénovations et réduire la consommation d'énergies fossiles</i>	E11 « Bâtiments public »
	<i>Faciliter la pratique de la mobilité douce dans la commune</i>	E16 « Mobilité »
Adaptation aux changements climatiques	<i>Promouvoir et protéger la biodiversité indigène</i>	C17 « Biodiversité »,
	<i>Protéger la population des pénuries d'eau dues aux événements climatiques</i>	C19 « Canicule, sécheresse »
	<i>Préserver et sécuriser les fonctions de la forêt et améliorer l'information et la prise en charge des personnes vulnérables</i>	C20 + 21 « Santé, dangers naturels »
	<i>Mieux travailler avec les eaux de récupération ou non traitées lors de nouvelles constructions</i>	C19 + 22 « Sécheresse, ressources »

4. Plan d'action

Le présent **plan d'action** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des 3 prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'actions proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 11 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un descriptif des actions envisagées ;
- les objectifs poursuivis ;
- les motifs de mise en œuvre ;
- un coût estimatif (et la possibilité ou non d'un subventionnement) ;
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables (à l'interne comme à l'externe).

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe de ce document (voir annexe 5) et également annexées sous forme de fiches d'actions (voir annexe 4). Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre 6.

5. Elaboration du PECC

Fonctionnement général

La Municipalité, aidée de son mandataire externe, a rédigé l'ensemble du présent rapport. M. Mezenen, Municipal en charge du PECC, a endossé la responsabilité de ce travail de longue haleine. Un groupe de travail (ci-après GT) a également été constitué lors de la première séance d'information et de participation en lien avec le PECC, organisée le 14 septembre 2023. Ce groupement composé d'approximativement 5 à 8 Romainmonastériens-ennes (variable selon les disponibilités de chacun) a été convié à plusieurs reprises afin de travailler d'accord avec la Municipalité sur l'ensemble des actions mises à disposition par le Canton. Si la Municipalité, toujours appuyée par son mandataire, s'est occupée de la réflexion et de la rédaction de l'ensemble du dossier, elle s'est également reposée sur le GT pour la constitution de son plan d'action. Si, comme décrit dans le sous-chapitre suivant, la population présente le 21 novembre a eu le dernier mot concernant les actions à entreprendre dans le cadre du PECC, le GT a largement œuvré à sa vulgarisation et à sa présentation. En conclusion, il est important de rappeler qu'il s'agit d'une démarche profondément populaire.

Participation citoyenne

Il a été décidé par la Municipalité très en amont de la constitution du dossier que la participation et l'information citoyenne aurait une place importante dans le projet. A ce titre, plusieurs moments ont été réservés et organisés à cet effet.

Le 14 septembre 2023, la population était conviée à venir s'informer et à participer à la mise en place du PECC dans la salle du centre paroissial et culturel de Romainmôtier. Près d'une vingtaine de personnes a répondu présent. Après une introduction sur la nature du projet, les objectifs fixés en termes de délais et d'implication, un bref survol des enjeux principaux de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques pour la commune a été dispensé. Les participants ont ensuite été invités à donner leur avis autour d'un atelier de groupe au sujet des fiches affichées dans la salle pour l'occasion. Cette première séance formelle de participation a également permis de former le GT sur base volontaire.



Appuyé par la Municipalité et M. Liardon, spécialiste en animation, le GT a ensuite eu 2 mois pour préparer une vulgarisation et une notation des actions proposées par le Canton afin de les soumettre ensuite, le 21 novembre 2023, à la décision de la population. Plusieurs entrevues ont eu lieu durant ce laps de temps afin d'effectuer le travail nécessaire.

Ainsi, le 21 novembre a donc marqué le second moment formel de participation citoyenne. Cette fois-ci, plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes dont la majorité du GT. Après un bref rappel de la démarche et de l'état des lieux pour les nouveaux venus, la soirée a été guidée sous la forme originale d'un « marché PECC ». L'objectif de ce concept original étant de présenter les actions sous l'angle de l'analyse faite par le GT et de tenter de convaincre les participants, laissés totalement libres, de choisir les actions préférentielles d'après le GT. La décision des actions à retenir, en sus des 3 actions obligatoires, a donc été soumise au vote des participants présents ce soir-là.

En sus de ces moments de participation et de travail, plusieurs « cafés PECC » ont aussi été prévus et organisés par la Municipalité tout au long de l'année. Ces moments plus informels annoncés à tous ont permis, autour d'un café ou d'un verre, d'élargir le dialogue avec la population et de recueillir de nouvelles interrogations, remarques ou suggestions.

Résumé du processus

Avril 2023	Séance de présentation et de démarrage du projet à la Municipalité.
Juin 2023	Séance de présentation de l'état des lieux et des enjeux de la démarche à la Municipalité.
Juillet 2023	1 ^{er} café PECC organisé par la Municipalité.
Août 2023	2 ^{ème} café PECC organisé par la Municipalité.
Septembre 2023	1 ^{ère} soirée d'information et de participation citoyenne.
Octobre 2023	3 ^{ème} café PECC organisé par la Municipalité.
Novembre 2023	Restitution des travaux effectués par le GT à la Municipalité.
Novembre 2023	2 ^{ème} soirée de participation citoyenne.
Décembre 2023	Restitution des actions retenues et affinées (en mesures) par le GT à la Municipalité.
Fin 2023-début 2024	Finalisation du dossier par la Municipalité.
Avril 2024	Validation du dossier finalisé par la Municipalité et envoi au Canton pour validation.

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil général**, a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- de prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau **ABA PARTENAIRES SA**. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le tableau du suivi des actions du PECC.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau ABA PARTENAIRES SA, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Mezenen Nicolas, Municipal ;
- Benoit Marc, Syndic ;
- Un-e collaborateur-trice du bureau mandataire d'accompagnement ABA PARTENAIRES SA ;
- Un-e représentant-e de la CECD (Commission Energie Climat Durabilité).

Il se réunit au moins 2 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et proposer des adaptations budgétaires si nécessaire (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Dès la création de la CECD, elle peut être sollicitée pour la mise en œuvre d'actions spécifiques (voir fiches d'actions en annexe 4). La municipalité la tiendra régulièrement informée de l'avancement des travaux à travers son délégué au sein du groupe de suivi de la coordination opérationnelle. La municipalité s'appuiera sur celle-ci pour la mise en œuvre de certaines actions.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau ABA PARTENAIRES SA (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50% par un montant de CHF 5'000.- porté au budget annuel sur les 3 prochaines années, et pour 50% par une subvention cantonale de l'ordre de CHF 12'359.-, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁸. Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques 4, 6, 7, 8 et 10 ;
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des projets 2, 4, 7, 9 et 11 du plan d'action ;
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité, en particulier pour les projets 5, 6 et 11 du plan d'action ;

⁸ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets 5, 7 et 8 du plan d'action ;
- Autres ou nouveau dicastère PECC : 1 et 3.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposés dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation de la commission de gestion et finance /du dicastère en charge, avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en oeuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un tableau de suivi des actions (voir annexe 5). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes à entreprendre. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

La commission de l'énergie, du climat et de la durabilité est chargée de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information, publication dans le journal communal, la feuille des avis officiels ou sur le site web de la commune (page dédiée), lettre à la population, distribution de flyers ou affichage dans la commune, etc. D'autres possibilités de communication non citées sont évidemment possibles.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés et/ou associations locales (cf. fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Romainmôtier-Envy s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre – que ce soit de l'administration et de ses activités que de celles de sa population – et à tendre vers une meilleure adaptation de son territoire, de ses habitants et de ses infrastructures aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitants et tous les acteurs présents sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date : 09.09.2024

La/Le Syndic :

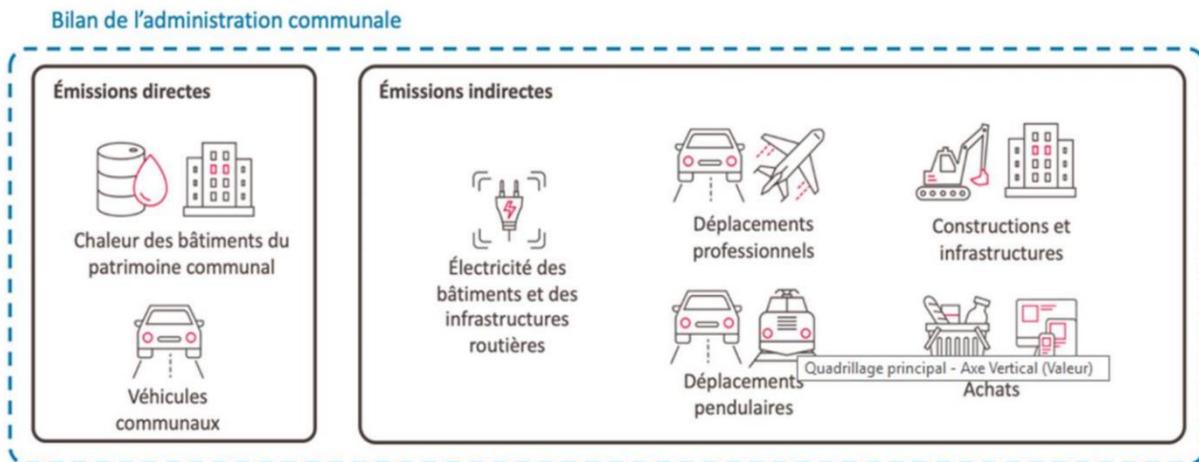
La/Le Secrétaire :



9. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal (compléments)

Figure 1 : Bilan de l'administration communale – Sources d'émissions de GES incluses dans le bilan carbone

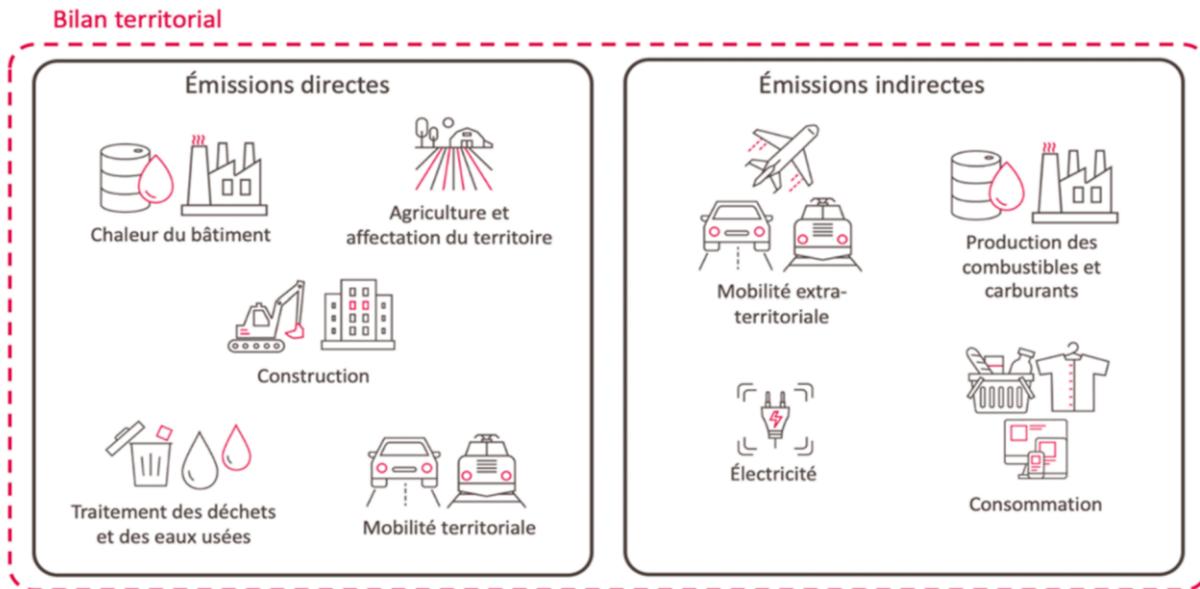


Source : Plan climat vaudois

Tableau 1 : Bilan de l'administration communale – Détail du bilan carbone des émissions de GES

Catégorie d'émissions	Émissions	Émissions	Émissions	%	Tonnes de CO ₂ eq/ha b/an*
	totales	directes	indirectes		
	Gaz à effet de serre (tonnes de CO ₂ eq)				
Énergie	65	46	18	30.0%	16.2
Patrimoine communal	28	20	8	12.9%	7.0
Chauffage et eau chaude sanitaire	25	20	5	11.4%	6.2
Électricité	3	-	3	1.5%	0.8
Patrimoine financier	36	26	9	16.5%	8.9
Chauffage et eau chaude sanitaire	32	26	6	14.9%	8.1
Électricité	3	-	3	1.6%	0.9
Éclairage public	1	-	1	0.6%	0.3
Déplacements pendulaires des employé.e.s communaux.ales	9	6	4	4.3%	2.3
Voiture	9	5	4	4.2%	2.3
Motocycles	0	0	0	0.0%	0.0
Train	0	-	0	0.0%	0.0
Transports publics	0	0	0	0.1%	0.0
Mobilité douce	0	-	0	0.0%	0.0
Déplacements professionnels des employé.e.s communaux.ales	5	4	1	2.4%	1.3
Avion	-	-	-	0.0%	-
Voitures de l'administration	-	-	-	0.0%	-
Véhicules utilitaires (voirie, ...)	5	4	1	2.4%	1.3
Autres déplacements professionnels	-	-	-	0.0%	-
Construction et infrastructure	121	-	121	55.8%	30.2
Routes	31	-	31	14.2%	7.7
Autres travaux de génie civil	13	-	13	6.0%	3.2
Logements	77	-	77	35.6%	19.3
Achats de l'administration	16	12	16	7.4%	4.0
Alimentation	12	12	12	5.5%	3.0
Matériel informatique	0	-	0	0.2%	0.1
Achats de véhicules	4	-	4	1.7%	0.9
Matériel de bureau et consommables	-	-	-	0.0%	-
Total	216	68	160	100.0%	54.1

Figure 2 : Bilan territorial – Sources d'émissions de GES incluses dans le bilan carbone



Source : Plan climat vaudois

Tableau 2 : Bilan territorial – Détail du bilan carbone des émissions de GES

Catégorie d'émissions	Émissions	Émissions	Émissions	Tonnes de % CO2eq/ha b/an*	
	totales	directes	indirectes		
	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)				
Énergie	2'284	1'540	743	30%	4.3
Chauffage et eau chaude sanitaire	2'051	1'540	511	27%	3.8
Électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire)	233	-	233	3%	0.4
Mobilité	1'994	841	1'153	26%	3.7
Mobilité - Route et rail	1'397	841	556	18%	2.6
Transport aérien des habitant.e.s	597	-	597	8%	1.1
Gestion et traitements des déchets et eaux usées	(60)	(60)	-	-1%	(0.1)
Traitement des déchets	(62)	(62)	-	-1%	(0.1)
Traitement des eaux usées	2	2	-	0%	0.0
Agriculture et affectation du sol et du territoire	214	214	-	3%	0.4
Surfaces forestières et agricoles (capture et émissions)	-683	-683	-	-9%	-1.3
Pratiques agricoles et fertilisants	273	273	-	4%	0.5
Bétail et fermentation entérique	624	624	-	8%	1.2
Construction et infrastructures	310	-	310	4%	0.6
Consommation	2'941	-	2'941	38%	5.5
Habits et chaussures	277	-	277	4%	0.5
Santé	333	-	333	4%	0.6
Loisirs et culture	363	-	363	5%	0.7
Biens et services divers	436	-	436	6%	0.8
Restaurants et hôtels	302	-	302	4%	0.6
Alimentation et boissons	1'124	-	1'124	15%	2.1
Numérique (ICT)	106	-	106	1%	0.2
Total	7'683	2'535	5'148	100%	14.4
<i>Investissements financiers des habitants</i>	<i>14'364</i>	<i>-</i>	<i>14'364</i>		<i>26.8</i>

Annexe 2 : Plan des agents de chauffage

Annexe 3 : Plan des agents d'eau chaude

Annexe 4 : Fiches d'actions

Annexe 5 : Tableau de suivi des actions